

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 3 Messidor, an V.

(Mercredi 21 Juin 1797.)

Réclamations des habitans de Ferrare contre leur réunion à la république cispadane. — Elevation d'une pyramide à Mantoue, en l'honneur de Virgile. — Préparatifs pour la formation d'une armée prussienne de soixante mille hommes en Westphalie. — Reflexions sur la séance du conseil des cinq cents du 1^{er} messidor. — Lettre du commodore anglais Smith au général Pichegru.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Venise, le 26 mai.

Notre municipalité provisoire, entre autres réglemens salutaires qu'elle a déjà publiés, vient de prohiber sous de très-grosses amendes les jeux de hasard, qu'on avoit poussés, dans ces derniers tems, à des excès qui tenoient de la fureur & qui ont causé des désordres incalculables. Elle s'occupe aussi très-sérieusement des moyens de procurer au peuple une diminution sensible sur le prix des vivres & d'autres objets de première nécessité.

De Ferrare, le 29 mai.

L'ordre de Buonaparte qui nous unit au Bolonais, a été aussi-tôt ou a expédié deux députés à ce général, pour le prier de nous unir plutôt aux Vénitiens; deux autres députés sont allés à Venise pour fraterniser avec cette municipalité. L'avis général est qu'il vaudroit mieux rester seuls que de nous unir avec les Bolonais, qui ont une dette de neuf millions, tandis que leurs ressources n'excèdent pas trois millions, & qui sont ici généralement détestés.

Le changement du plan d'après lequel le gouvernement français avoit organisé en république une partie de l'Italie, fait assez voir qu'il a de nouvelles vues politiques qu'on s'efforce de deviner.

Les immenses préparatifs de fourrages & d'approvisionnement qui se font à Bologne ne laissent pas de doute sur l'arrivée prochaine d'un gros corps de troupes dont on ignore la destination.

Les tableaux, statues & monumens romains destinés pour le Muséum de Paris, sont déposés à Livourne pour y être embarqués.

De Mantoue, le 1^{er} juin.

L'opinion générale est que notre ville passera sous la domination du roi de Sardaigne. Hier on a expédié par eau 40 canons à Tortone; beaucoup de munitions ont été également envoyées à Palma-Nuova, qu'on continue de fortifier.

Le général Miollis, qui commande dans cette ville, vient d'adresser à notre municipalité une lettre où il s'étonne de ne trouver dans les murs qui virent naître Virgile aucun monumet qui rappelle sa mémoire. Je vous prie, dit-il, d'élever une pyramide aussi simple que vous le jugerez à propos, qui annonce le lieu où est né & qu'a habité l'auteur immortel de *l'Enéide*, des *Georgiques* & des *Eglogues*. La municipalité, à la réception de cette lettre, a arrêté d'inviter tous les artistes à lui présenter des dessins d'une pyramide élevée sur un piédestal majestueux, qui sera placée dans la terre de Pietole, près du lieu où la tradition la plus vraisemblable fait naître Virgile. Cette pyramide sera entourée de bosquets de chênes, de myrtes & de lauriers.

Sur la premiere face seront gravés ces vers de Virgile :

*Primus ego in patriam mecum (modo vita superstit)
Aonio rediens, deducam vertice Musas:
Primus Idunteas referam tibi, Mantua, palmas.*

Sur la seconde :

*Olim,
Nec spes libertatis erat, nec cura pecuni.*

Sur la troisieme :

O Mellæc, Deus nobis hæc otia fecit

Et sur la quatrieme :

Natal. Pub. Virgili Maronis sacrum.

P R U S S E.

De Berlin, le 7 juil.

Avant-hier, l'ambassadeur turc est arrivé ici. C'est un homme à la fleur de l'âge, plein de connoissances & parlant très-bien français. Le jour de son audience n'est pas encore fixé. La Porte lui a alloué pour son traitement 400 mille florins, non compris 40 autres mille pour son équipement, & 15 mille à titre de frais de voyage. Il nous a appris une nouvelle assez extraordinaire, l'établissement d'une gazette turque, modelée sur celles qui viennent du dehors, & notamment de France. Elle s'envoie en Perse & jusqu'à la Chine, où les Mandarins la font traduire dans leur langue. C'est aux derniers ambassadeurs de France que le public de Constantinople doit cet établissement.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 30 prairial.

Des lettres de Wesel marquent que la formation d'une armée prussienne en Westphalie n'est plus douteuse; elle sera commandée par le duc de Brunswick, qui est déjà arrivé à Minden avec un grand nombre de généraux de tous grades. Des magasins immenses se forment à Wesel, à Ham & dans d'autres places de la Westphalie. Plusieurs régimens de cavalerie viennent de se mettre en marche ainsi que beaucoup d'infanterie des garnisons de Postdam, & de Berlin, pour s'y rendre. D'après les mêmes avis, cette armée sera forte de 60 mille hommes de troupes d'élite, & elle sera totalement rassemblée sur les bords du Weser vers la fin de juin. Si la santé du roi de Prusse le permet, il viendra la passer en revue dans les premiers jours de juillet. Dans la Saxe & dans les états du landgrave de Hesse-Cassel, tout est également en armes. Le but de ces préparatifs guerriers & menaçans est une énigme que le tems seul pourra dévoiler.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Extrait d'une lettre de Marseille, du 19 prairial.

On nous écrit de Toulon que dans la nuit du 9 au 10 il s'opéra un mouvement sur une de nos galères, qui, selon les forçats, menaçoit de s'enfoncer; comme cette galère est confiée aux sous-comités qui, à l'époque des élections, avoient fait fabriquer des poignards pour armer les forçats, & qui après avoir été acquittés ont repris leur poste, on soupçonne d'autres motifs à ce mouvement.

De Paris, le 2 messidor.

Il existe des méprises funestes, qui se répètent constamment & qui prolongent tous nos maux. Deux partis très-irritables partagent aujourd'hui la France entière. Ces deux partis réunis paralyseroient facilement les chimériques tentatives des contre-révolutionnaires, & seroient évanouir sans retour les sanguinaires espérances des montagnards; mais ils se divisent parce qu'ils s'aveuglent. Le bien public est leur but commun; mais chacun d'eux s'obstine à ne voir qu'une des faces de l'objet qu'ils envisagent. Leur opposition & leurs soupçons réciproques sont la seule ressource de nos ennemis & la seule cause de l'anxiété de tous les gens de bien. L'un de ces partis n'est occupé que des fautes du gouvernement, des mauvais choix qu'il a faits, des hommes réprouvés qu'il soutient, des plaies cruelles que nous ont faites les loix révolutionnaires, & des atteintes qu'elles portent encore à la morale & à la justice; l'autre n'est frappé que des dangers de la liberté, de la crise des finances, des écrits des royalistes, des menaces des jacobins, du mouvement rétrograde qui se fait rapidement dans les esprits. Le premier attaque sans cesse le gouvernement, & regarde ses défenseurs comme des ambitieux & des montagnards; le second accuse les opposans ou d'aveuglement ou d'attachement au système des partisans de l'ancien régime. Selon moi, tous deux se trompent, & tous deux vont directement contre le but qu'ils veulent atteindre. Les amis respectables de la justice & de la morale doivent savoir que le mal tombe avec rapidité sur la terre, & que le bien, par sa nature, ne peut s'élever sur ses ruines qu'avec lenteur & sagesse. Ils doivent fermement leurs loables intentions; mais ils ne doivent pas perdre de vue les jacobins, dont tous les élémens dis-

persés, mais prêts à se réunir, couverts de cendre, mais disposés à se renflammer, n'attendent qu'un lutte imprudente, qu'un orage imprévu pour nous livrer encore aux horreurs de l'anarchie ou au glaive redoutable d'une tyrannie militaire. Les amis inquiets de la patrie & de la liberté devroient se persuader d'une grande vérité; c'est qu'on est plus mécontent des gouvernans que du gouvernement; que pour soutenir les chefs du pouvoir, il faut qu'ils se rendent *soutenables*; que des magistrats odieux à la majorité d'un peuple libre ne peuvent être conservés en place sans un danger évident, & qu'une méfiance excessive crée & multiplie elle-même tous les périls qui l'effraient. En un mot, il ne reste que ce seul moyen aux deux partis pour éviter les écueils qui les entourent. L'un, en attaquant les abus, doit tranquilliser & respecter le gouvernement; l'autre, doit céder à l'opinion publique & renoncer au langage, aux actes & aux hommes révolutionnaires.

Sur la séance des cinq-cents du 1^{er} messidor.

Le sentiment qui se peignoit hier sur tous les visages, lorsqu'on annonça une séance orageuse, étoit une profonde douleur. Le calme qui regne de tous côtés fait une vive opposition avec le tumulte qui regne au milieu des législateurs. La séance d'hier eût été digne des fastes de la convention & y tiendroient encore une place remarquable.

Une résolution avoit été rendue la veille; de grands désordres dans l'administration des finances l'avoient motivée. La mesure adoptée se concilie-t-elle parfaitement avec l'harmonie des pouvoirs, avec l'esprit de la constitution? Cette question demanderoit de longs développemens. On a voulu rendre la responsabilité de la trésorerie nationale distincte de celle du directoire exécutif & de ses agens, & ce principe est constitutionnel; mais il seroit peut-être dangereux d'en pousser trop loin l'application; en on arriveroit à faire de la trésorerie nationale un gouvernement séparé. Toutes les administrations qui s'éloient & qui marchent à part, sont un grand abus dans un gouvernement représentatif, & souvent en entraînent la ruine. La responsabilité des ministres n'étant encore réglée que d'une manière absurde, & dont l'exécution est impossible, il a paru plus simple de faire porter la négociation des effets publics sur la trésorerie nationale, dont la responsabilité est réglée avec plus de soin & de détails par la constitution elle-même. C'étoit le chemin le plus court, étoit-ce le meilleur? Voilà ce que le conseil des anciens aura à examiner.

Mais enfin la résolution étoit rendue; elle ne pouvoit plus être examinée dans le conseil des cinq-cents. Est-il rien de plus inconstitutionnel que de soumettre à la révision du conseil ce qui ne peut plus être décidé que par la sanction des anciens. Si l'on suivoit une telle marche, on profiteroit de chaque jour où l'un des deux partis se trouveroit en plus grand nombre, pour renverser le vœu exprimé par la majorité; il y auroit à-la-fois attentat sur la prérogative des deux conseils; l'un pour sa résolution même, l'autre pour sa sanction.

La proposition de Leclerc (de Maine & Loire), bien plus inconstitutionnelle que la résolution qu'elle combattoit, devoit donc être rejetée & pouvoit même n'être pas entendue. Rien n'appelloit un combat de passions aussi violentes que celles qui ont éclaté.

Il seroit possible qu'il existât un système, de la part de la minorité actuelle du corps législatif, de susciter des orages dans toutes les résolutions importantes que doit

prendre
petit non
lence de
trionphe
combatte
promet
giter seu
dans une
à des me
mépris t
à la con
une asser

On a
Ton mett
calmes,
pule allo
jeunes g
quoi don
sordres c
battent c
Quand la
& conço
se rendo
tout l'off
tous les
des moy
son resp
confiance

Mais c
des con
calcule l
des déb
des som
cordes e
mêmes s
bilité de
maule,
nous att
maux qu

La let
dans ce
de n sup
l'esprit

Le co
P
Citoye
peison, q
de la na
pire, pa
bilité & a
& l'hum
nologie en
esimer.

Je me
rendu co
partis à
sauvé vo
reste en
dans un

prendre le conseil. Elle pourroit chercher à dissimuler le petit nombre de membres qui la composent, par la violence de ses cris & de ses mouvemens. Son plus grand triomphe, c'est qu'on réponde à ses excès & qu'on la combatte par des moyens dans lesquels son audace lui promet la supériorité. Pourquoi ne la laisse-t-on pas s'agiter seule? Observez combien on déconcerte facilement dans une société particulière un homme qui s'abandonne à des mouvemens violens, en écoutant avec froideur & mépris toutes ses provocations; sa rage fait bientôt place à la confusion. Cet art est-il donc si difficile à imiter dans une assemblée?

On a remarqué dans les dernières élections le soin que l'on mettoit presque par-tout à choisir les hommes les plus calmes, les plus maîtres de leurs mouvemens; ce scrutin alloit si loin, qu'on écartoit assez généralement les jeunes gens, parce qu'on craignoit leur impétuosité. Pourquoi donc voyons-nous s'élever si-tôt des scènes de désordres qui offrent plutôt l'image d'hommes qui se combattaient dans l'ivresse, que de législateurs qui délibèrent? Quand la nation entière étoit passionnée, elle blâmoit moins & concevoit mieux ces orages au milieu desquels la loi se rendoit. Elle est calme aujourd'hui, & tout l'étonne, tout l'offense dans ce tumulte. Le peuple ne sait pas juger tous les résultats, mais il juge aisément des formes & des moyens qui les amènent. S'il perd quelque chose de son respect pour les législateurs, il perdra aussi de sa confiance.

Mais c'est dans le lointain que ce tableau prend encore des couleurs plus sombres. L'étranger qui le considère calcule la violence des partis qui nous divisent par celle des débats du corps législatif. Il confond l'époque où nous sommes avec celle qui a vu éclater les plus grandes discordes entre les pouvoirs constitués; il croit y voir les mêmes symptômes; & doute plus que jamais de la stabilité de notre constitution. Cette opinion, je vous le demande, législateurs, est-elle bien favorable à la paix que nous attendons, & dont les retards nous causent plus de maux que les meilleures loix n'en peuvent réparer.

LACRETELLE; le jeune.

La lettre suivante nous a paru mériter d'être conservée dans ce journal; mais le défaut d'espace nous a obligés d'en supprimer quelques phrases, ce qui n'en altère ni l'esprit ni l'ensemble.

A la tour du Temple, le 3 juin.

Le commodore anglais Sidney Smith, au général Pichegru; président du conseil des cinq cents.

Citoyen président, quand j'apprends, au fond de ma prison, que Pichegru est porté au fauteuil d'un des conseils de la nation, & Barbé-Murbois à celui de l'autre, je respire, parce que cet hommage rendu à la vertu, à la probité & aux talens, offre l'espérance que la modération & l'humanité régneront en France & rétabliront l'harmonie entre nos deux nations, qui sont faites pour s'entre-estimer...

Je me rappelle que la non-exécution du décret de mort rendu contre les prisonniers de guerre anglais est due en partie à votre fermeté & à votre humanité: vous avez sauvé votre nation de cette tache de barbarie; il vous resta encore à effacer celle d'un manque de générosité dans un tems où l'on en fait profession.

Je suis prisonnier de guerre: je n'ai rendu mes armes qu'après une résistance opiniâtre que l'honneur & l'espérance de me tirer d'affaire me commandèrent. On a prétendu me chicaner sur la faiblesse de mon détachement, qui osa mesurer ses forces pendant trois quarts d'heure contre celles qui nous entouraient... On m'a incarcéré comme un criminel, & j'ai souffert toutes la rigueur d'un emprisonnement solitaire depuis treize mois. J'ai réitéré mes réclamations au ministre de la marine, comme ayant été pris sur mer; mais il n'a pas daigné me répondre. J'ai envoyé un exposé de ma situation au directoire exécutif sans aucun fruit. Après sept mois de détention, le ministre de la justice m'a envoyé un juge de paix qui m'a interrogé sur une inculpation vague d'avoir fait quelque chose contre le droit des gens. Le juge de paix, évidemment convaincu qu'on avoit trompé par des rapports exagérés & frappé lui-même de l'absurdité de poursuivre un officier pour des faits ordinaires de guerre, me promit formellement, sinon ma liberté, au moins un adoucissement à la rigueur de ma détention; six mois se sont écoulés depuis, & je n'ai plus entendu parler de lui....

L'accusation mise en avant par le juge de paix, fut que j'étois ennemi de la république. Vous savez, général, que le mot d'ennemi a une signification purement technique entre militaires, sans le moindre caractère de haine. Vous admettez ce principe sans difficulté; & il en résulte que je ne dois pas être persécuté pour le mal que j'ai pu vous avoir fait étant armé en guerre contre vous.

J'espère que le conseil daignera trouver bon que je ne m'adresse pas à lui avec le ton d'un suppliant. Accoutumé par mon éducation anglaise à ne respecter le pouvoir que pour le bien qu'il fait, & à ne pas redouter le mal qu'il peut prétendre me faire, je crois devoir me borner à l'instruire de ma position; d'ailleurs, se seroit faire injure au conseil que de solliciter sa justice & son humanité comme une grâce, en paroissant douter de son empressement à les déployer. Non!... malgré tout ce que j'ai souffert, je n'ai nul doute sur la générosité française; je me plains seulement qu'elle n'ait pas son libre cours. Les portes de ma prison sont fermées pour ceux qui, avant été mes prisonniers en Angleterre, s'empresseroient (je n'en doute pas) à m'apporter, aujourd'hui que j'en ai besoin à mon tour, les mêmes consolations que je leur ai offertes alors. Je crains que cet exemple de rigueur ne passe en usage entre nos deux nations par des représailles; j'ai fait mon possible pour l'empêcher, afin que les petites passions ne viennent pas troubler les passions nobles qui doivent animer les militaires de tous les pays... Vous jugerez par les pieces ci-jointes, qu'il y a plus de huit mois que l'échange des prisonniers est arrêté par le refus de me délivrer: ainsi, en vous rappelant mes malheurs, je vous rappelle ceux de dix mille français. C'est votre influence que je demande, plutôt qu'un acte en corps... Je respecte trop le principe de la démarcation des pouvoirs pour ne pas reconnoître que, comme prisonnier de guerre, je suis entièrement à la disposition du pouvoir exécutif; mais il est sans doute trop occupé de grandes affaires pour penser à un individu.

Je vous prie, citoyen président, d'être assuré de ma vénération pour l'auguste fonction de représentant du peuple français, & d'accepter le témoignage de mon estime pour vous personnellement.

Votre prisonnier, *Signé; W. SIDNEY SMITH.*

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.
Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Séance du 2 messidor.

Pastoret fait une motion d'ordre ; elle a pour objet de fixer l'attention du conseil sur la situation actuelle de la France, par rapport aux Etats-Unis d'Amérique.

L'orateur reporte le conseil à l'époque du traité de 1788, qui unit les intérêts de la France à ceux des Américains. Il part de là pour témoigner son étonnement d'avoir vu prendre au directoire, le 12 ventôse dernier, un arrêté par lequel il suppose des hostilités vis-à-vis des Etats-Unis. Où donc est la déclaration de guerre ? dit Pastoret. Je sais bien que la constitution donne au directoire l'initiative de la guerre, mais je sais aussi que cette déclaration de sa part doit être soumise à la confirmation du corps législatif. Je sais bien encore que le traité de commerce fait en 1794 entre Washington, alors président des Etats-Unis, & le ministère anglais, peut faire naître quelques doutes sur la loyauté des intentions des Américains ; mais je ne crois pas ce motif suffisant pour autoriser le directoire à violer les dispositions de l'acte constitutionnel.

Ici Pastoret développe les raisonnemens politiques qui doivent au moins faire hésiter le gouvernement français de traiter en ennemi l'un des plus utiles & des plus fideles alliés de la république.

Il propose en terminant, 1°. un message au directoire pour lui demander compte de nos rapports politiques actuels avec les Etats-Unis. 2°. Le renvoi de tous les arrêtés pris par le directoire relativement aux Américains, à la commission chargée de faire un rapport relatif au mode de prononcer sur les arrêtés du directoire contraires à la constitution.

Renvoyé à l'examen d'une commission de cinq membres.

Philippe-Delleville, par motion d'ordre, renouvelle la proposition qu'il fit, il y a quelque mois, de réviser le règlement du corps législatif, sur-tout pour la partie de la police des séances. La scène scandaleuse qui a eu lieu hier & plusieurs autres motifs, ont déterminé l'opinant à monter à la tribune. Renvoyé à une commission.

Garnier (de Saintes) rappelle combien il est instant de s'occuper promptement de la suspension des ventes des domaines nationaux. Il demande que les divers rapports & projets qui ont été présentés sur cet objet, soient réimprimés & distribués aux nouveaux membres du corps législatif.

Rouzet trouve plus simple & moins dispendieux, de renvoyer toutes ces opinions à une commission nouvelle, qui simplifieroit la résolution en résumant les divers projets. — Cette dernière proposition est adoptée.

Le directoire envoie un message au conseil pour lui demander les moyens de parer aux dépenses affectées sur le produit des contributions foncières & somptuaires, lorsque le versement de ces contributions se trouve retardé par la date à laquelle la loi a été rendue.

Gibert-Desmolières propose de renvoyer ce message à la commission des finances, avec injonction de présen-

ter au conseil le mode de paiement provisoire d'un tiers sième cinquième des contributions. — Adopté.

Bourdon (de l'Oise), à la suite d'un rapport très-constancié, fait lecture d'un projet de résolution ayant pour objet l'envoi à Saint-Domingue de trois nouveaux agens du directoire, le renvoi aux Antilles de tous les Français réfugiés soit en France, soit à l'Amérique septentrionale, & leur réintégration dans leurs propriétés. On demande l'impression.

Le Normand s'oppose à l'envoi de nouveaux agens. D'après son opinion, le gouvernement militaire est seul propre à ramener l'ordre à Saint-Domingue, & c'est pour l'enfermer d'un général qu'il vote.

Boissy est aussi de cet avis ; en conséquence il demande l'ajournement du projet jusqu'au moment où le directoire fera connoître les moyens qu'il compte employer pour rendre le calme à ces contrées.

Thibaudeau s'élève avec force contre les prétentions qui manifestent certaines personnes de vouloir faire agir le gouvernement selon leur manière de voir. Il n'y a, dit-il, que deux moyens à prendre pour rétablir le calme à Saint-Domingue, l'établissement de la constitution ou l'envoi d'agens. L'établissement de la constitution seroit prématuré ; il faut donc envoyer des agens. Thibaudeau demande l'impression pure & simple du rapport & du projet.

Cette proposition, appuyée par Vaublanc, est adoptée.

Bourse du 2 messidor.

Amsterdam.....60 $\frac{3}{8}$, 62.	Lausanne.....22 $\frac{1}{2}$.
Idem cour.....58 $\frac{3}{8}$, 60.	Lond.....251.7 s. $\frac{1}{2}$, 241.15.
Hamb.....185 $\frac{1}{2}$, 183 $\frac{1}{2}$, 183.	Inscript.291., 281.15 s., 10.
Madrid.....11 l. 13 s. 9 d.	5 s., 28 l.
Madrid effect.....13 l. 15 s.	Bon $\frac{3}{4}$.19 l., 181.17 s. $\frac{1}{2}$, 5.
Cadix.....11 l. 13 s. 9 d.	2 s. $\frac{1}{2}$.
Cad. effect.....13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$32 l. pert.
Genes.....92 $\frac{1}{4}$, 90.	Or fin.....102 l. 10 s.
Livourne.....101 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....50 l. 10 s.
Lyon.....1 $\frac{1}{2}$ } pert. 10 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 l. 4 s. 3 d.
Marseille.....1 $\frac{1}{4}$ }	Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.....1 $\frac{1}{2}$ }	Ducat d'Hol.....11 l. 6 s.
Bâle.....1 $\frac{3}{4}$, 4 $\frac{1}{2}$.	Souverain.....33 l. 15 s.
Esprit $\frac{3}{4}$, 400 à 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 350.	Guinée.....25 l. 2 s.
— Huile d'olive, 11.4 s., 5 s. — Café Martinique, 2 l., 21 s.	
— Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg	
2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 2 s. — Savon de	
Marseille, 16 s. — Chandelle, 13 s.	

Deuxieme tableau des Campagnes des Français ; format in-18 de 10 pages sur papier grand raisin. Prix, 1 liv. & 1 liv. 15 s. franc de port. A Paris, chez Gratiot & compagnie, cul-de-sac Pecquet, rue des Blancs-Manteaux. — On trouve à la même adresse le premier & deuxieme tableaux joints ensemble, format in-8°. Prix, 1 liv. 15 s. & 2 liv. franc de port.

Cet ouvrage est une espece de tableau chronologique des combats que les armées de la république ont livrés depuis le 15 pluviôse an 3, jusqu'au 1^{er} ventôse, an 5 ; l'énoncé de chaque action est renfermé dans un cadre qui présente l'indication du lieu où elle a été passée ; le nom de l'armée & du général commandant ; la date de l'année & du jour ; le nombre d'ennemis tués ou faits prisonniers ; des canons, drapeaux & de munitions de guerre enlevés à l'ennemi.